

Synthèse

Une reprise de l'activité économique dans les trois régions, suivie d'une croissance plus modérée à partir de 2023

Après la chute de l'activité économique en 2020, le PIB en volume flamand aurait déjà dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire l'année dernière alors que, dans le même temps, le PIB wallon l'aurait pratiquement rejoint. Le mouvement de rattrapage est, par contre, plus lent à Bruxelles où le niveau de l'activité économique d'avant-crise ne serait retrouvé que dans le courant de cette année. La Flandre et la Wallonie auraient bénéficié en 2021 du dynamisme de l'industrie manufacturière, laquelle représente 17 % de leur valeur ajoutée totale contre 2,5 % en Région bruxelloise. Outre l'importance relativement faible de l'industrie manufacturière, la reprise à Bruxelles est freinée par le rebond beaucoup moins prononcé de la branche « commerce et horeca » en 2021 et par une baisse d'activité dans la branche « crédit et assurances » en 2021 et 2022. Les estimations de croissance du PIB en 2021 sont ainsi de 3,9 % à Bruxelles (où le recul en 2020 avait atteint -5,5 %), 7,0 % en Flandre (après -5,5 %) et 6,3 % en Wallonie (après -6,2 %). Cette année, le choc inflationniste et la guerre en Ukraine brident la reprise, qui devrait quand même se traduire par une croissance économique encore supérieure à 2 % dans chaque région (2,1 % à Bruxelles, 2,8 % en Flandre et 2,5 % en Wallonie).

L'an prochain, la croissance des marchés potentiels d'exportations internationales ralentit, tandis que les effets de rattrapage de la consommation des particuliers s'affaiblissent. Il devrait en résulter un ralentissement sensible de la croissance du PIB, à 1,3 % à Bruxelles et en Flandre et à 1,1 % en Wallonie.

Après une légère accélération de la croissance économique en 2024, les économies régionales progresseraient par la suite à des rythmes de croissance plus modérés, se rapprochant des tendances passées. Au total, au cours de la période 2024-2027, la croissance du PIB flamand, soit 1,5 % par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3 %) et bruxellois (1,1 %).

Les taux de chômage régionaux poursuivent leur baisse

La quasi-totalité du choc sur l'activité économique en 2020 a été absorbée par la diminution de la durée du travail par tête, ce qui a permis de limiter la baisse de l'emploi intérieur en Wallonie (-0,3 %) et à Bruxelles (-0,4 %), et même à l'emploi flamand d'augmenter légèrement (0,2 %). En 2021, l'emploi intérieur aurait enregistré une forte hausse en Flandre (1,8 %) et en Wallonie (2,0 %). À Bruxelles, la hausse de l'emploi aurait été plus limitée (1,1 %), en raison principalement de la poursuite de la baisse des effectifs salariés dans la construction et dans la branche « commerce et horeca ».

Malgré un effet d'acquis de croissance favorable, la croissance de l'emploi intérieur se tasserait cette année à 1,4 % en Flandre et à 1,3 % en Wallonie, tandis qu'elle resterait stable à Bruxelles (1,2 %). Le ralentissement conjoncturel actuel pèserait sur la progression de l'emploi, laquelle se limiterait en 2023 à 0,5 % en Flandre, 0,4 % en Wallonie et 0,3 % à Bruxelles. Au cours de la période 2024-2027, les créations nettes d'emplois intérieurs s'élèveraient, en moyenne annuelle, à 25 900 personnes en Flandre (ou 0,9 % par an), à 3 200 personnes à Bruxelles (0,4 % par an) et à 8 300 personnes en Wallonie (0,6 % par an).

Au final, les marchés du travail régionaux sont – au niveau macroéconomique – sortis relativement indemnes de la crise sanitaire. L’an dernier, le niveau du taux de chômage était déjà redevenu nettement inférieur à celui de 2019 tant en Flandre (5,3 % contre 5,9 %) qu’en Wallonie (12,0 % contre 12,5 %). La reprise a été un peu plus difficile à Bruxelles (15,3 % contre 15,6 %) où le solde des navetteurs a moins progressé au cours des deux dernières années que durant la période qui a précédé la crise sanitaire.

Au cours de la période 2022-2027, la population active continue de croître plus fortement à Bruxelles (0,9 % par an en moyenne) qu’en Flandre (0,5 %) et en Wallonie (0,6 %). La croissance de la population d’âge actif y est en effet plus élevée (0,6 % par an contre, respectivement, 0,1 % et 0,0 %). Ce soutien plus important de la démographie est toutefois atténué par la moindre augmentation du taux d’activité bruxellois (+1,3 point de pourcentage) par rapport au taux flamand (+1,9 pp) et, surtout, par rapport au taux wallon (+2,7 pp). L’évolution de ce dernier est toutefois biaisée, cette année, à la hausse par une rupture statistique relative à l’inscription des demandeurs d’emploi (voir ci-dessous).

S’agissant de la population active occupée, au cours de la période 2022-2027, l’écart de croissance entre Bruxelles (1,4 % par an en moyenne) et les autres régions (0,7 % dans les deux cas) est encore plus marqué que pour la population active. Le solde bruxellois des navetteurs évolue en effet à nouveau favorablement à partir de 2022, soutenu par la forte augmentation des flux de navetteurs sortants (surtout à destination de la Flandre). De plus, en comparaison avec le passé (pré-corona) récent, la croissance de l’emploi intérieur bruxellois est, en projection, moins à la traîne par rapport à celle de ses homologues flamand et wallon. L’augmentation du taux d’emploi bruxellois (selon la définition UE 2020 : +3,1 points de pourcentage, pour atteindre 65,3 % en 2027) est légèrement supérieure à moyen terme à celle du taux flamand (+2,8 pp, 78,1 %) et du taux wallon (+3,0 pp, 68,2 %).

L’effet de la rupture statistique sur le taux de chômage wallon en 2022 peut être estimé à +0,4 point de pourcentage. Le taux de chômage wallon diminue dès lors moins fortement cette année (pour atteindre 11,9 %) que le taux flamand (5,0 %) et le taux bruxellois (14,8 %). Le ralentissement conjoncturel actuel pèse sur la croissance de la population active occupée de l’année prochaine. En conséquence, les taux de chômage flamand et wallon renouent en 2023 avec leur niveau de 2021 (respectivement, 5,3 % et 12,0 %). Le taux de chômage bruxellois, de son côté, continue de baisser légèrement (jusqu’à 14,7 %). À partir de 2024, la croissance de la population active occupée repart à la hausse. En 2024, cela se traduit par une importante baisse du taux de chômage dans les trois régions. Au cours des années 2025-2026, la croissance de la population active s’accélère sous l’effet du relèvement de l’âge légal de la pension. Dès lors, le taux de chômage baisse moins fortement à Bruxelles et se stabilise même en Flandre et en Wallonie ; il repart à la baisse dans les trois régions en 2027. Sur l’ensemble de la période 2022-2027, la diminution du taux de chômage est plus prononcée à Bruxelles (-2,2 points de pourcentage, pour atteindre 13,0 % en 2027) qu’en Flandre (-1,0 pp, 4,4 %) et en Wallonie (-0,7 pp, 11,3 %).

À moyen terme, le pouvoir d’achat des ménages retrouverait dans chaque région une croissance similaire à celle d’avant-crise

Au cours de la période 2020-2021, grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d’achat, approché au niveau macro-économique par le revenu disponible réel par habitant, se serait accru, en moyenne, de 0,7 % par an en Flandre, 1,0 % à Bruxelles et 1,2 % en Wallonie. Cette année, la forte inflation entraînerait une baisse du pouvoir d’achat des ménages bruxellois, flamands et wallons

de, respectivement, 0,8 %, 0,4 % et 0,2 %. En 2023, le revenu disponible réel par habitant devrait augmenter dans les trois régions, grâce à l'indexation des salaires et des allocations sociales qui, cette année-là, dépasse l'inflation. Au cours de la période 2024-2027, on retrouverait une croissance du pouvoir d'achat par habitant dans chaque région proche de celle observée en moyenne avant crise (2015-2019), soit 1,4 % par an à Bruxelles, 1,1 % en Flandre et 1,2 % en Wallonie. À Bruxelles, les rémunérations contribuent relativement plus à la hausse des revenus (suite à l'augmentation plus marquée de l'emploi des résidents) tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la contribution des pensions est relativement plus importante.

Le déficit des entités fédérées reste plus élevé qu'avant la crise du Covid-19

Les finances publiques sont fortement sollicitées par la superposition des crises actuelles : aux coûts des inondations de 2021 et de la gestion du Covid-19 s'ajoutent les mesures de soutien et autres dépenses en lien avec la crise énergétique et la guerre en Ukraine. En outre, la forte poussée inflationniste a des impacts directs et indirects plus importants sur les dépenses que sur les recettes publiques. Par ailleurs, de nouvelles dépenses pluriannuelles sont budgétées par les gouvernements fédéral et régionaux pour répondre aux défis sociétaux. Citons le relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, le refinancement des soins de santé, les accords sectoriels infirmiers, les plans de relance et le refinancement de la Défense. Ceci s'ajoute aux coûts croissants liés au vieillissement démographique et à la remontée des charges d'intérêts de la dette publique.

Les Communautés et les Régions sont majoritairement financées par des dotations indexées et sont dès lors relativement protégées des effets de l'inflation. Elles supportent toutefois une partie des coûts des crises actuelles et investissent dans diverses politiques, notamment via leurs plans de relance. Leurs déficits restent plus élevés qu'avant la crise du Covid-19, à l'exception de la Communauté flamande qui est en bonne voie d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027. Le déficit de la Région wallonne recule également mais reste non négligeable (-0,3 % du PIB en 2027). La Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale enregistreraient un déficit pratiquement stable à partir de 2023 (aux alentours de -0,2 % du PIB).

Des évolutions régionales contrastées pour les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont reculé en 2020 dans les trois régions en raison de la crise économique, mais ont à nouveau augmenté en 2021. Au cours de la période 2022-2027, elles devraient légèrement diminuer en Région de Bruxelles-Capitale (-1,2 % par an) et se stabiliser en Région wallonne. En Région flamande, elles devraient légèrement augmenter (+0,7 % par an), en raison du poids relativement important du secteur de la transformation d'énergie dans les émissions de cette région.

Chiffres-clés de la projection régionale

	2020	2021	2022	2023	2024-2027
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	-5,7	6,2	2,6	1,3	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-5,5	3,9	2,1	1,3	1,1
Région flamande	-5,5	7,0	2,8	1,3	1,5
Région wallonne	-6,2	6,3	2,5	1,1	1,3
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	-6,0	7,2	0,7	3,4	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-7,1	6,2	2,2	2,6	1,4
Région flamande	-6,1	7,7	0,0	2,8	1,6
Région wallonne	-4,8	6,3	1,6	5,7	0,8
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	-5,9	5,2	1,7	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-5,6	3,8	1,7	1,2	0,8
Région flamande	-5,7	5,6	1,7	0,9	0,8
Région wallonne	-6,6	5,4	1,7	0,8	0,8
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)					
Royaume	-4,0	2,5	0,0	3,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-3,2	1,7	-0,1	3,4	0,6
Région flamande	-3,7	2,8	0,0	3,4	0,7
Région wallonne	-5,1	2,6	-0,2	3,4	0,6
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	0,0	1,8	1,3	0,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	1,1	1,2	0,3	0,4
Région flamande	0,2	1,8	1,4	0,5	0,9
Région wallonne	-0,3	2,0	1,3	0,4	0,6
6. Population active occupée (1)					
Royaume	0,0	1,7	1,3	0,4	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,6	2,4	1,2	1,2
Région flamande	0,0	1,6	1,2	0,3	0,7
Région wallonne	-0,1	1,9	1,2	0,4	0,7
7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)					
Royaume	0,6	1,9	0,5	2,4	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	2,2	0,4	2,5	1,5
Région flamande	0,5	1,9	0,5	2,3	1,4
Région wallonne	0,8	1,9	0,3	2,7	1,3
8. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)					
Royaume	0,2	1,5	-0,4	1,8	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,3	1,8	-0,8	1,6	1,4
Région flamande	0,0	1,4	-0,4	1,6	1,1
Région wallonne	0,6	1,7	-0,2	2,3	1,2

	2020	2021	2022	2023	2027
9. Taux de chômage (définition BFP) (4)					
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	7,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,8	14,7	13,0
Région flamande	6,1	5,3	5,0	5,3	4,4
Région wallonne	12,7	12,0	11,9	12,0	11,3
10. Taux d'emploi (définition UE2020)					
Royaume	70,0	70,6	71,5	71,8	73,5
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	63,1	63,3	65,3
Région flamande	74,7	75,3	76,2	76,3	78,1
Région wallonne	64,6	65,2	66,2	66,5	68,2
11. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)					
Région de Bruxelles-Capitale	-1278	-1552	-979	-831	-975
Commission communautaire commune	-27	115	-34	22	-8
Communauté flamande (5)	-5412	-3201	-2735	-1347	-271
Région wallonne	-1849	-3692	-3185	-2902	-1902
Communauté française	-1537	-882	-796	-740	-864

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).